



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 14

Représentés : 2

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 16

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR – Adrien ROBIN – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Philippe CAIN** représenté par Marianne JOLY

EXCUSES NON-REPRESENTES : Adam DA MOTA - Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Fethi CHEIKH – Virginie LAURENT - Angélique RANC

Madame Béatrice PAYEN a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-061 du registre des délibérations

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

RAPPORTEUR : Valérie NOBLET

Crée par l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation publique et codifié aux articles L231-1 à L231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) se substitue aux différents rapports existants au sein des collectivités à savoir :

- Le rapport sur l'état de la collectivité (auparavant appelé « bilan social »),
- Le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes
- Le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir ce rapport, au titre de l'année écoulée.

Il compile les données relatives aux politiques de ressources humaines autour des thématiques suivantes : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline ainsi que des mesures individuelles en faveur de l'environnement.

Sa production annuelle poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre une meilleure analyse de l'évolution des politiques de ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement publics ;
- Etablir les lignes directrices de gestion (LDG) ;
- Favoriser le dialogue social entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales ;

Ces données sont reprises dans la synthèse du RSU présentée en annexe

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L231-1 et L231-4 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles R231-1 à R232-8 ;

Vu la synthèse du Rapport Social Unique ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du comité social technique en date du 3 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 20 novembre 2025 ;



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE du Rapport Social Unique 2024 et de l'avis du Comité Social Territorial rendu le 3 novembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Eric VUILLEMIN



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.05.07 19:10:35 +0200
Ref:10974545-16546862-1-D
Signature numérique
le Président

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le

à :

- Centre de Gestion de l'Aube,
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- Service Finances et des Paies,

Le Président,

Eric VUILLEMIN